

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 04039

Numéro SIREN : 798 286 373

Nom ou dénomination : MAGENTA SELECTION

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2021 sous le numéro de dépôt 24566

2 1000687

**REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BORDEAUX**

Je soussigné,

Maître Bertrand BEIGBEDER, Avocat à la Cour, domicilié aux JURISTES ASSOCIES DU SUD OUEST, Société d'Avocats, 29-31 Rue Ferrère, agissant en qualité de mandataire de la Société la société MAGENTA SELECTION, société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est 38, Rue Tourat - 33000 BORDEAUX immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 798 286 373,

AI L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

La société MAGENTA SELECTION a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2020.

Elle devrait donc, en application du Code de commerce et de l'article 24 des statuts, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les neuf mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire au motif que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ne pourront être présentés aux associés dans les délais prévus par la loi et les statuts.

EN CONSEQUENCE :

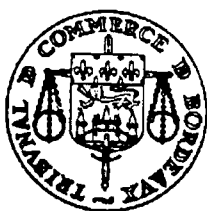
C'est pourquoi je sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société MAGENTA SELECTION, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

**Fait à BORDEAUX
Le 8 septembre 2021
EN DOUBLE EXEMPLAIRE**

Bertrand BEIGBEDER
Avocat à la Cour

JURISTES ASSOCIES DU SUD-OUEST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
SILAS, au capital de 100.000 €
29-31, rue Ferrère
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 81 33 18
C.S. Bordeaux D 327 234 092

ARRIVÉ LE :
16 SEP. 2021
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BORDEAUX



ORDONNANCE

NOUS, Jean-Marie PICOT, Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs qui y sont exposés,

Vu les articles L 227.1, L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

Prorogeons jusqu'au 31.12.2021

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020, de

SAS MAGENTA SELECTION
(N° Siren : 798286373 / N° Gestion : 2013 B 4039)
38 Rue Tourat
33000 Bordeaux

Disons que la requérante supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de : 30.04 euros TTC

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait et ordonné en notre Cabinet, à BORDEAUX, le 21.09.2021

Marie-Alix DONGIL
Greffier Assermenté

2021O00687



Grefte du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : 05 56 01 81 70
www.grefte-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@grefte-tc-bordeaux.fr

EXTRA/CAO/2013 B 04039
MAGENTA SELECTION
38 RUE TOURAT
33000 BORDEAUX

Nos références : CAO/2013 B 04039

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée MAGENTA SELECTION

38 RUE TOURAT
33000 BORDEAUX

SIREN : 798 286 373

N° de gestion : 2013 B 04039

Le greffier soussigné constate le 21/09/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/24566, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 21/09/2021
 - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 21/09/2021

Le greffier

Maître Jean-Marc BAHANS



Signature